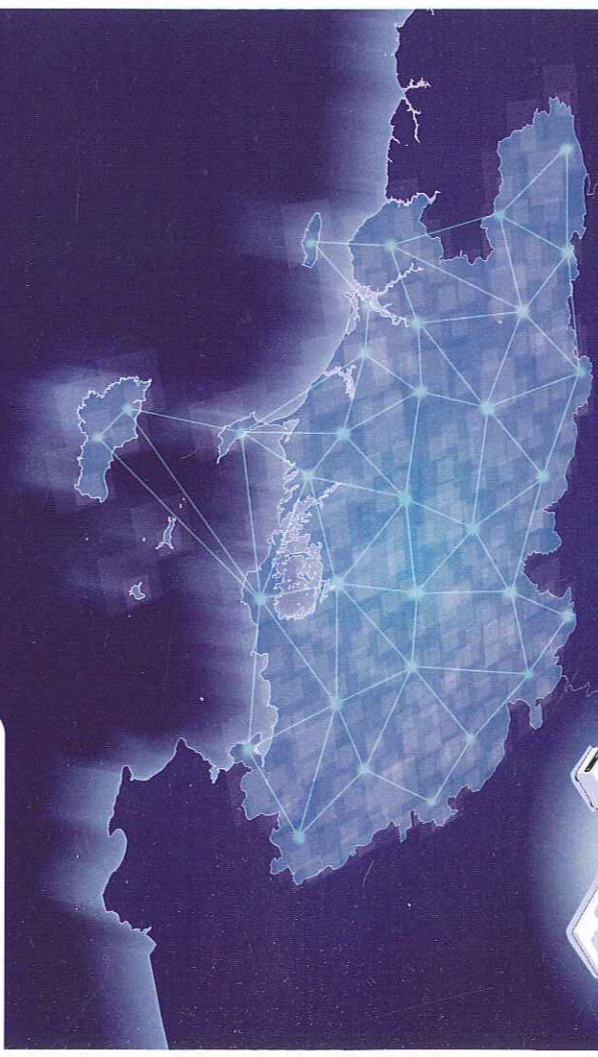
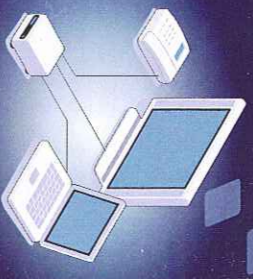


L'internet à haut débit pour tous les morbihannais. Les solutions alternatives à l'ADSL



Morbihan
Conseil général

Conseil général du Morbihan
2, rue de St Tropez • B.P. 400 • 56009 Vannes CEDEX
tél. 02 97 54 81 97 • fax 02 97 54 83 87
www.morbihan.fr

Création - Impression : Conseil général du Morbihan. Imprimé sur papier PEFC fabriqué à partir de pâtes provenant de forêt gérées de façon durable. Mars 2010.

Morbihan haut débit

Le réseau « Morbihan haut débit » déployé par le Département du Morbihan permettra, d'ici la fin de l'année 2010, de rendre éligibles à l'ADSL plus de 4 000 lignes téléphoniques actuellement situées en zone blanche*. Les infrastructures qui seront déployées par le Département permettront par ailleurs d'augmenter les débits disponibles sur le Morbihan, et donc d'améliorer le confort de navigation sur la « Toile ».

Il s'avère toutefois qu'après la mise en service de ce réseau, certaines lignes resteront inéligibles à l'internet à haut débit via la technologie ADSL soit en raison de leur éloignement vis à vis du central téléphonique dont elles dépendent, soit en raison de leurs caractéristiques techniques (ex : lignes multiplexées)**. Cela représente environ 1 000 foyers ou entreprises.

Cependant, deux solutions alternatives à l'ADSL peuvent permettre à ces foyers ou entreprises de se connecter en haut débit :

- le satellite (en positionnant une parabole sur leur habitation, les foyers peuvent accéder à l'internet à haut débit via une liaison satellite) ;
- le WIMAX (qui permet la transmission de données numériques par voie hertzienne).

ADSL ou solutions alternatives ?

Il vous est possible de savoir si vous êtes éligible ou non à l'ADSL en testant votre ligne téléphonique à l'adresse suivante : www.morbihan.fr (rubrique « à votre service »).

Si vous faites partie des foyers qui ne pourront pas se connecter via la technologie ADSL à l'issue du déploiement du projet Morbihan Haut débit, le conseil général peut vous aider à vous équiper d'une solution alternative (montant maximal de l'aide : 150 €).

* Zone blanche : zone non-couverte par le signal ADSL.

** Le multiplexage permet de faire passer plusieurs lignes d'abonnés sur une seule ligne physique, et de fournir immédiatement le service téléphonique à un nouvel abonné en cas de saturation du nombre de lignes. Cependant, par contrepartie, les abonnés concernés ne peuvent plus bénéficier de l'ADSL car les fréquences hautes utilisées par cette technologie sont justement celles utilisées pour offrir le service téléphonique à un nouvel abonné.

Une aide financière pour s'équiper en solution alternative à l'ADSL.

Votre ligne téléphonique ne pourra pas être éligible à l'internet haut débit via la technologie ADSL malgré le plan « Morbihan haut débit » ?

Le conseil général peut vous accorder une aide financière allant jusqu'à 150 € pour vous équiper en satellite ou en WIMAX. Ces deux technologies vous permettront d'accéder à l'internet haut débit sans avoir recours à l'ADSL.

Nature des dépenses éligibles

- ☐ Acquisition d'une parabole satellite ou d'un terminal de type WIMAX permettant de se connecter à l'internet à haut débit ;
- ☐ Pose d'une parabole satellite ou d'un terminal WIMAX permettant de se connecter à l'internet à haut débit par un antenniste.

Pièces à fournir

- ☐ Courrier de demande de subvention ;
- ☐ Copie d'écran du résultat du test d'éligibilité accessible via le site www.morbihan.fr démontrant que votre ligne téléphonique restera inéligible à l'ADSL après le déploiement du réseau départemental de communications électroniques ou indiquant que la ligne téléphonique est multiplexée ;
- ☐ Si votre ligne est multiplexée, joindre le courrier de France télécom ou de tout autre opérateur indiquant que la ligne ne peut pas être rendue éligible par une intervention technique ;
- ☐ Facture acquittée justifiant l'acquisition de la parabole satellite ou du terminal WIMAX ou l'installation de l'équipement par un antenniste ;
- ☐ Relevé d'identité bancaire.

La demande est à envoyer à l'adresse suivante :

M. le Président du conseil général du Morbihan
Direction des Territoires - Hôtel du département
2 rue de Saint-Tropez - B.P. 400 - 56009 Vannes cedex

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre le service des partenaires territoriaux du conseil général au 02 97 54 81 97

À noter :

- ☐ Aide plafonnée à 150 € pour l'acquisition d'une parabole satellite ou d'un terminal WIMAX ou pour la pose de ces équipements par un installateur professionnel ;
- ☐ Pas de cumul possible ;
- ☐ Une seule subvention par foyer ou par entreprise.

